

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET :** Opération de mesure des consommations énergétiques du système informatique. Préconisations d'optimisation - Demande de subvention

*Mesdames, Messieurs,*

*L'utilisation des technologies numériques présente des avantages au plan environnemental. Elle doit logiquement entraîner la baisse de consommation de papier et doit permettre d'éviter des déplacements. En revanche, elle constitue un poste de consommation électrique de plus en plus important. L'ADEME souhaite inciter toutes les organisations à mieux gérer ces dépenses électriques spécifiques. Elle a établi un partenariat avec l'Association ADN'Ouest et son prestataire Easy Virt, qui sont spécialisés dans l'analyse des systèmes informatiques, afin de pouvoir proposer des opérations collectives de mesure des consommations d'électricité découlant de l'usage des Techniques d'Information et de Communication. Ce diagnostic, que de nombreuses entreprises dans la Vienne se sont engagées à réaliser, donne lieu à des préconisations. Il est subventionné à 70% par l'ADEME selon le plan de financement suivant :*

<i>Audit des consommations énergétiques du système informatique</i>	
<i>Subvention ADEME</i>	<i>3444 € HT (70%)</i>
<i>Fonds propres CAPC</i>	<i>1476 € HT (30%)</i>
<i>Total</i>	<i>4920 € HT (100%)</i>

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II-3 des statuts de la Communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, notamment le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°22 du conseil communautaire du 13 décembre 2010, définissant la politique énergie climat de la CAPC dans le cadre de la démarche Cit'ergie,

**CONSIDERANT** que la place du système informatique dans l'organisation de la CAPC se traduit par d'importantes consommations électriques,

**CONSIDERANT** que la CAPC, dans le cadre de Cit'ergie, doit explorer tous les gisements d'économie d'énergie,

**CONSIDERANT** que l'ADEME subventionne à hauteur de 70% l'opération de mesure des consommations électriques du système informatique central de la CAPC,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès d'ADN'Ouest la subvention que cette association aura reçue de l'ADEME pour effectuer la mesure des consommations électriques du système informatique de la CAPC,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

La dépense sera imputée sur la ligne : 020.21 / 617 / 1000

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 19/05/14, n° 4912  
Publié au siège de la CAPC, le 16/05/14

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER